

## Projet d'un terrain synthétique à Jorat-Mézières

Consultation des utilisateurs (membres FCJM invités par courrier le 14.11.2017)

Présentation du 29.11.2017, grande salle de Carrouge

---

### Contexte :

Après la présentation du projet aux différentes autorités compétentes (canton et commune), après publication de l'arrêt cantonal du 6.7.2017 au sujet de l'art 30 OAT, en raison des contraintes de la LAT (Loi sur l'Aménagement du Territoire), il est impossible de créer un troisième terrain sur le territoire de la commune de Jorat-Mézières avant l'élaboration et l'approbation d'un nouveau PGA (Plan Général d'Affectation) qui inclus les compensations des surfaces d'assolement.

Ce PGA est prévu dans les 5 ans, soit au mieux en 2021, il faut y ajouter le temps nécessaire à l'élaboration du projet et l'acceptation politique des investissements.

Dès lors une variante consistant à aménager le terrain principal en surface synthétique permettrait de doubler les surfaces d'entraînement et d'éviter les renvois de matches. Seul l'aspect budgétaire serait à traiter au niveau politique pour cette première étape !

Le troisième terrain en herbe destiné dès lors aux matches serait inclus dans le PGA à l'horizon 2021-2023.

### Questionnaire à compléter et à remettre dans l'urne :

Cochez ce qu'il convient, une seule réponse

<b>Hypothèse 1</b> : Réalisation dans les 5 à 7 ans d'un troisième terrain synthétique vers le stand de tir – sous réserve de l'approbation par les autorités intercommunales - maintien du statut quo pendant cette période		<input type="checkbox"/>
<b>Hypothèse 2</b> : Transformation du terrain principal en terrain synthétique dans les 2 ans, puis réalisation dans les 5 à 7 ans d'un troisième terrain en gazon vers le stand de tir – sous réserve de l'approbation par les autorités intercommunales		<input type="checkbox"/>
Remarque et suggestion :		
Facultatif	Nom et prénom :	
	Fonction à FCJM :	
	Date et signature :	